

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
		F09417 p 001

1. Intitulé du projet

Lotissement du Vallon d'Arasu

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 33	SHON du projet de 1200m ² seuil SHON cas par cas supérieur ou égal à 10 000 m ² et inférieur à 40 000m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un lotissement à usage d'habitation de 7 lots.
Parcelles cadastrales de l'unité foncière: section I parcelles n°756,757, 2426.
Surface de l'unité foncière concernée: 21 a 877 ca (21877 m²).
Le périmètre du lotissement couvre une partie seulement de l'unité foncière. Une zone de 1171 m² sera rétrocédée à la commune.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire un lotissement de 7 lots dont la SHON est de 1200 m².

Seule la partie haute de cette grande unité foncière est aménagée. A l'intérieur de la carte communale, une grande zone verte est imposée dans la partie ouest du lotissement.

L'accessibilité du site au public reste garantie par l'aménageur par la voie publique à l'est (rétrocédé à la commune). Les options d'architecture ont été voulues très restrictives, afin de limiter au maximum l'impact visuel des immeubles et les insérer dans le paysage.

Les matériaux naturels et l'architecture participeront à l'esprit environnemental du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durant la phase travaux, le projet respecte la topographie existante, il n'est donc pas nécessaire de prévoir de terrassements en pleine masse.

La zone affectée à la circulation des véhicules est à classer dans celle des chaussées à sollicitations d'indice C "faibles" sur un sol de qualité 2 "acceptable": il sera prévu une assise monocouche de 0,30 m de grave non traitée, complétée par 2 couches d'émulsion 0,03 m, de couleur noire. Les caniveaux seront en élément préfabriqués normalisés.

Réseaux raccordés à l'infrastructure existante.

L'alimentation en eau potable se fera par le branchement d'une antenne sur la canalisation existante. Sur cette conduite principale seront branchées des antennes secondaires en PVC Dn50 mm et la desserte des parcelles sera assurée en polyéthylène Dn50 mm.

Installation d'une borne incendie à l'entrée du lotissement et création d'une aire de retournement à la fin de la voie d'accès aux différents lots.

Les constructions seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales de chaque parcelle seront absorbées par le terrain. Chaque lot sera équipé d'une citerne d'eau de pluie enfouie d'au moins 3000 litres ou d'un puit d'infiltration. Les eaux de ruissellement en voirie seront collectées le long des cunettes de voiries et conduites en fossé vers un bassin de rétention. Le réseau électrique BT prévu pour desservir le lotissement sera réalisé en souterrain à partir du transformateur. Réseau principal réalisé en câbles 3x150+70mm² Alu, réseaux de branchements des particuliers seront en câble 2x35 mm² Alu.

Eclairage public par des lampadaires de petite hauteur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'objectif est que les 7 lots définis soient mis à la vente comme terrain à bâtir.

Un règlement intérieur du lotissement sera en vigueur.

Les options d'architecture ont été voulues très restrictives afin de limiter au maximum l'impact visuel des immeubles les insérer dans le paysage.

Le parti d'aménagement retenu et les caractéristiques du projet visent à favoriser l'homogénéité globale de l'opération, la possibilité de stationner à proximité des habitations sans encombrer la route et la dispersion de la végétation au sein du lotissement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Dossier Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale de l'unité foncière concernée	21 877 m ²
Superficie totale du lotissement	20706 m ²
SHON	1200m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de ZONZA
lieu dit "Araso"

Coordonnées géographiques¹ Long. 41° 65'28"7 Lat. 9° 3'5"6

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles du projet sont des zones naturelles.

La carte Corin Land Cover, les parcelles sont indiquées comme surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants (code 243).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale de la commune de Monza approuvée le 7 janvier 2004.
Parcelles 757 et 2426 en zone constructible
Parcelle 756 soumise au RNU (en dehors du zonage constructible).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type I 940004095 "ETANG ET ZONE HUMIDE D'ARASU" à 500 m au sud - ZNIEFF de type I 940030577 "MARE TEMPORAIRE DE MURA DELL'UNDA" à 1,7 kms à l'est
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Monza, partie littorale
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation Cavo approuvé le 15/05/2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR9400607 "Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu et îles San Ciprianu et îlot Cornuta" à 500 m au sud ; - FR9400615 "Delta de l'Oso, punta di Benedettu et Mura dell'Unda" à 1,7 kms à l'est. - FR9402010 "Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio" à 1,2 kms au sud
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction potentielle d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores dues au chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations peuvent apparaitre lors de la phase chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de CO2 dû aux pots d'échappement des engins de chantier
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier peut engendrer la production de déchets issus du BTP
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Avis du 10/10/2014 projet présenté par la SAS "LDP immobilière concernant la construction d'un pôle d'activité sur la commune de Porto Vecchio.
Les incidences identifiées lors de la phase chantier peuvent se cumuler avec la phase chantier du projet de l'avis du 10/10/2014.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des enjeux environnementaux et de la superficie du projet au regard des seuils nécessitant une étude d'impact, il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.
En outre, une évaluation des incidences Natura 2000 peut être préconisée par les services instructeurs.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

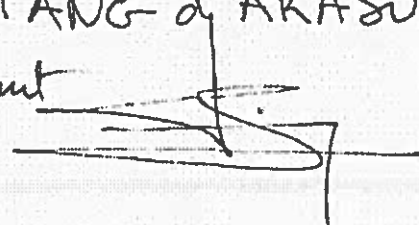
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>Diagnostic environnemental</p> <p>Permis d'aménager</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Le MERCOU le 23 Décembre 2016
 pour la S.C.V. de l'ÉTANG d'ARASU
 Signature J.P. DAUVERNE - Co-gérant



PROJET DE LOTISSEMENT
« VALLON D' ARASU »,
COMMUNE DE ZONZA (2A)

Diagnostic environnemental



Sommaire

I. Caractéristiques générales du projet	3
A. Nature du projet.....	3
B. Localisation du projet.....	5
C. Objectifs du projet.....	8
D. Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération.....	8
E. Projet en phase de réalisation (de travaux).....	9
F. Projet en phase d'exploitation	10
II. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée.....	11
A. Occupation des sols	11
B. Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée.....	11
1. Milieu physique.....	11
2. Milieu naturel	17
3. Milieu humain.....	20
4. Milieu paysager	22
C. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine	26
1. Impacts potentiels sur le milieu physique	26
2. Impacts sur le milieu naturel.....	27
3. Impacts sur le milieu humain	28
4. Impacts sur le paysage.....	29
D. Effets cumulés avec d'autres projets.....	29

I. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

A. NATURE DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un lotissement à usage d'habitation de 7 lots. Les lots seront mis à la vente comme terrain à bâtir.

Tableau des surfaces

Lot 1	2188 m ²
Lot 2	2282 m ²
Lot 3	1643 m ²
Lot 4	3051 m ²
Lot 5	2115 m ²
Lot 6	2115 m ²
Lot 7	2288 m ²
TOTAL LOTS	15682 m²
Voie labsement et espaces communs	1157 m ²
Zone verte 1	3703 m ²
Zone verte 2	104 m ²
TOTAL LOTISSEMENT	20706 m²
Voie communale (rétrocession)	1171 m ²
TOTAL UNITE FONCIERE	21877 m²



Figure 1. Plan de composition du lotissement.

B. LOCALISATION DU PROJET

Le terrain est situé sur la commune de ZONZA, au lieu-dit "Araso"
Le terrain est bordé sur ses limites nord, et ouest par des propriétés riveraines
On y accède par la D468 et la Route de Petraggione.



Figure 2. Localisation du projet (IGN échelle 1 : 25 000)

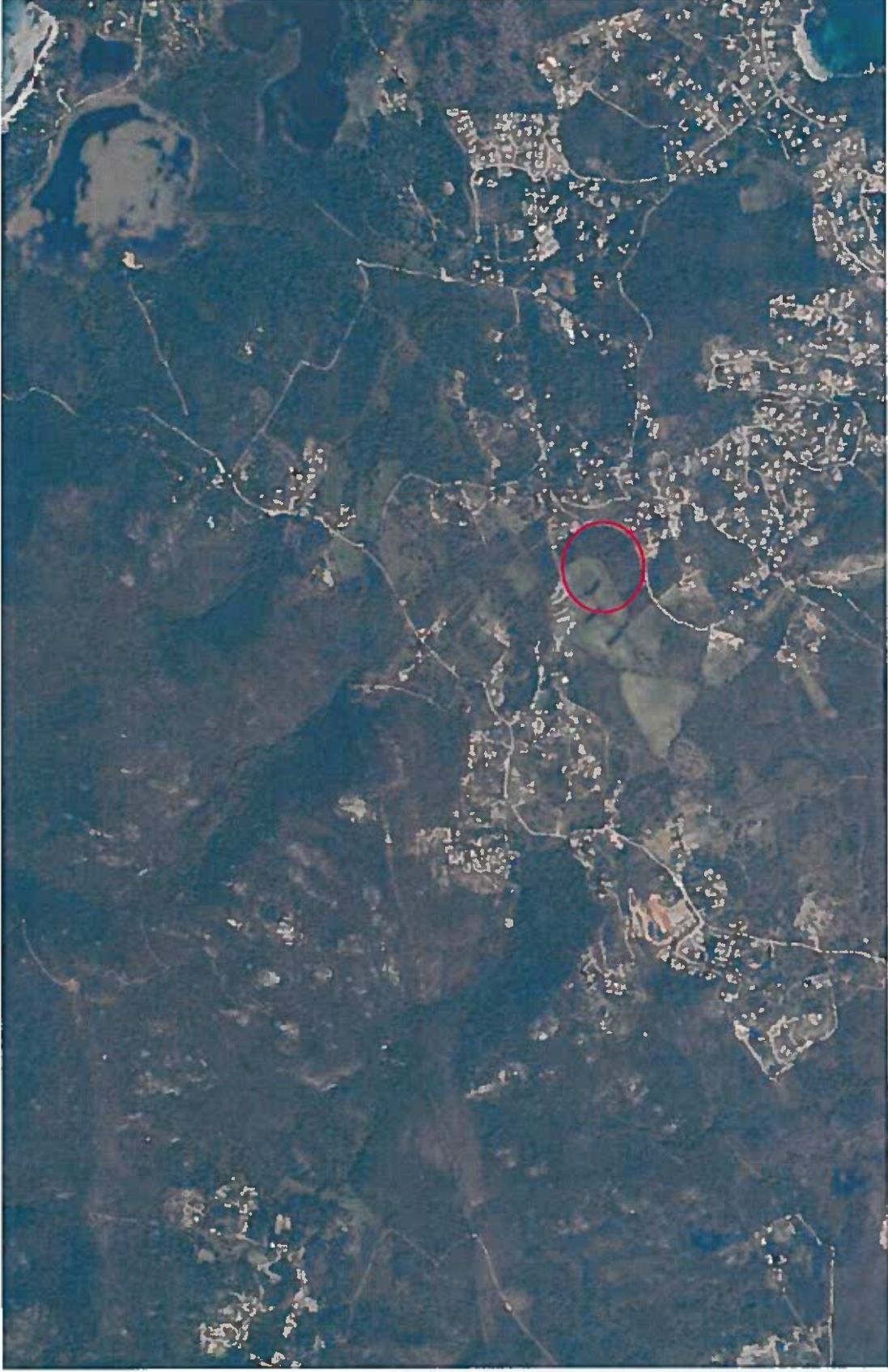


Figure 3. Localisation du projet (orthophoto échelle 1 :25 000)

C. OBJECTIFS DU PROJET

Seule la partie haute de cette grande unité foncière est aménagée. A l'intérieur de la carte communale, une grande zone verte est imposée dans la partie ouest du lotissement.

L'accessibilité du site au public reste garantie par l'aménageur par la voie publique à l'est (rétrocédé à la commune).

Les options d'architecture ont été voulues très restrictives, afin de limiter au maximum l'impact visuel des immeubles et les insérer dans le paysage.

Les matériaux naturels et l'architecture participeront à l'esprit environnemental du site.

D. DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET ET SUPERFICIE GLOBALE (ASSIETTE) DE L'OPERATION

Le périmètre du lotissement couvre une partie seulement de l'unité foncière.

Une zone de 1 171 m² sera rétrocédée à la commune.

Les espaces du lotissement, indiqués au plan de composition, se décomposent de la manière suivante :

Espaces communs du lotissement

- Voirie routière	1 157	m2
- Espaces verts	3 867	m2

Ensemble voie et espaces verts	5 024	m2
--------------------------------	-------	----

Terrains privés

- Lot n° 1	2 188	m2
- Lot n° 2	2 282	m2
- Lot n° 3	1 643	m2
- Lot n° 4	3 051	m2
- Lot n° 5	2 115	m2
- Lot n° 6	2 115	m2
- Lot n° 7	2 288	m2

Ensemble des lots	15 682	m2
-------------------	--------	----

SUPERFICIE TOTALE DU LOTISSEMENT	20 706	m2
--	--------	----

E. PROJET EN PHASE DE REALISATION (DE TRAVAUX)

En phase de construction, le projet se réalise de la manière suivante :

TERRASSEMENTS GENERAUX

Le projet respecte la topographie existante ; il n'est donc pas nécessaire de prévoir des terrassements en pleine masse.

TRAITEMENT DES SOLS ET VOIRIE

La zone affectée à la circulation des véhicules est à classer dans celle des chaussées à sollicitations d'indice C "faibles" sur un sol de qualité 2 "acceptable": il sera prévue une assise monocouche de 0,30 m de grave non traitée, complétée par deux couches d'émulsion 0,03 m, de couleur noire. Les caniveaux seront en élément préfabriqués normalisés.

RESEAUX

Les réseaux ont été raccordés à l'infrastructure existante et dimensionnés conformément aux souhaits des Compagnies concessionnaires, préalablement consultées.

EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable du lotissement se fera par le branchement d'une antenne sur la canalisation existante.

Sur cette conduite principale seront branchées des antennes secondaires en PVC Dn50 mm et la desserte des parcelles sera assurée en polyéthylène Dn50mm.

DEFENSE INCENDIE

Installer 1 borne Incendie sur la voie publique, à l'entrée du lotissement, est la solution préconisée suivant la réglementation en vigueur.

En outre, une aire de retournement conforme aux exigences de la commission de sécurité est prévue à la fin de la voie d'accès aux différents lots.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Les futures constructions devront être obligatoirement raccordées au réseau d'assainissement collectif public.

EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales tombant sur chaque parcelle seront absorbées par le terrain. Chaque lot sera en outre équipé d'une citerne d'eau de pluie enfouie d'au moins 3.000.- litres ou d'un puits d'infiltration, conformément au dossier Loi sur l'eau.

Les eaux de ruissellement en voirie seront collectées le long des cunettes de voiries et conduites en fossé vers un bassin de rétention préconisés par le "dossier de loi sur l'eau".

ELECTRICITE

Actuellement, une ligne moyenne tension arrive au nord du terrain.

Un transformateur sera installé sur le terrain.

Le réseau électrique BT prévu pour desservir le lotissement sera réalisé en souterrain à partir de ce transformateur.

Le réseau principal, sera réalisé en câbles 3x150 + 70 mm² Alu.

Les réseaux de branchement particuliers seront en câble 2x35 mm² Alu.

A terme, ce réseau sera cédé à EDF.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera réalisé par des lampadaires de petite hauteur, ayant reçu l'approbation de la municipalité, espacés au moins d'une vingtaine de mètres environ selon les indications du Plan d'éclairage.

TELEPHONE

Le réseau téléphonique projeté est établi conformément aux indications du Centre de Construction des Lignes.

Les branchements particuliers en câble 4 paires seront réalisés à partir de ce réseau.

GAZ

Rien n'est prévu au niveau collectif.

ESPACES VERTS

Voir Plan Parcellaire, PA4.

F. PROJET EN PHASE D'EXPLOITATION

Le parti d'aménagement retenu et les caractéristiques du projet visent à favoriser l'homogénéité globale de l'opération, la possibilité de stationner à proximité des habitations sans encombrer la route et la dispersion de la végétation au sein du lotissement.

Le plan parcellaire fixe les caractéristiques dimensionnelles des lots, le tracé des voies de desserte, l'emplacement des espaces verts, l'implantation des réseaux et des zones aedificandi.

Les options d'architecture ont été voulues très restrictives, afin de limiter au maximum l'impact visuel des immeubles et les insérer dans le paysage.

Les matériaux naturels et l'architecture participeront à l'esprit environnemental du site.

II. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

A. OCCUPATION DES SOLS

Les parcelles du projet sont des zones naturelles.

Selon la carte Corin Land Cover, les parcelles sont indiquées comme surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants (code 243).



Figure 4. Occupation du sol (Corin Land Cover).

B. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

1. Milieu physique

Eaux de surface

Le site d'étude est traversé par un des ruisselets formant le ruisseau d'Ortale. Le ruisseau d'Ortale alimente l'étang d'Arasu. Ce cours d'eau n'est pas inclus dans la programme de mesures du SDAGE de Corse 2016-2021.

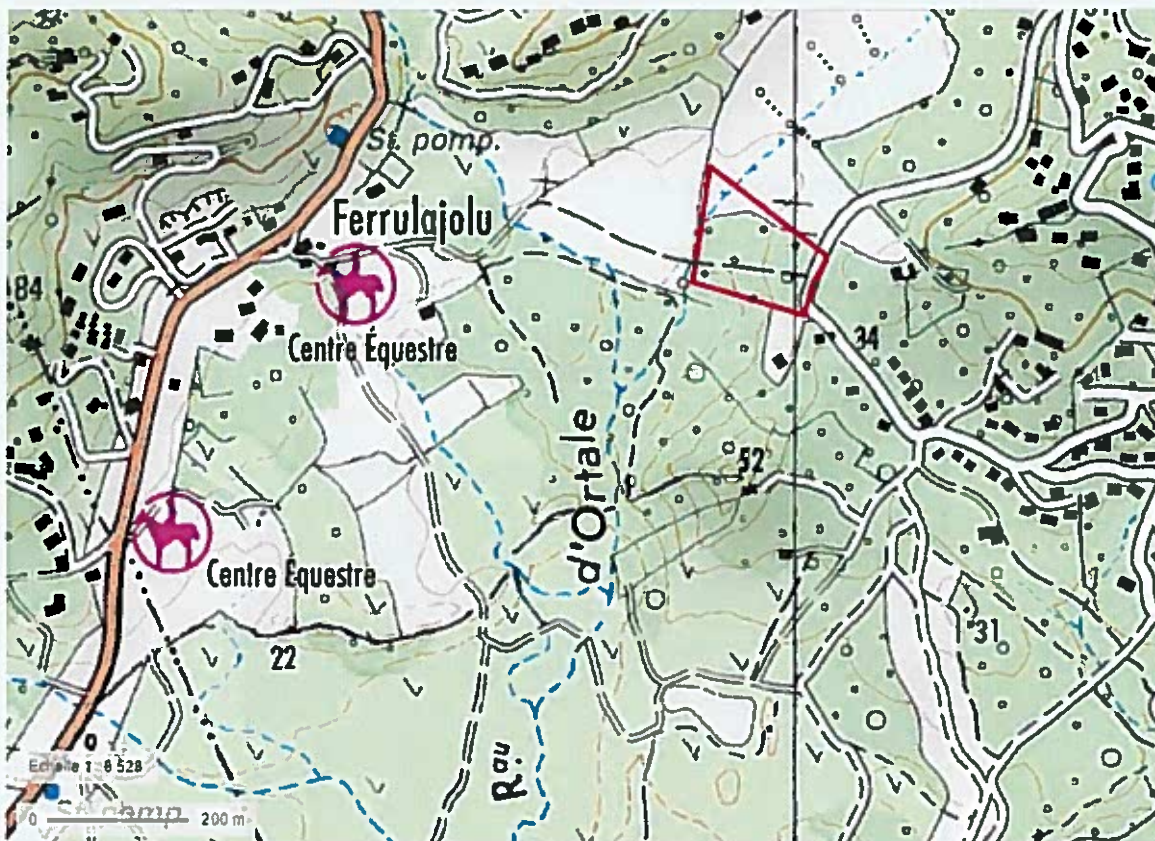


Figure 5. Réseau hydrographique du site d'étude

Notons que l'étang d'Arasu est concerné par le SDAGE de Corse 2016-2021. En effet, en raison de son classement en site Natura 2000, l'étang d'Arasu fait l'œuvre de différentes mesures concernant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Tableau 1. Mesures concernant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites natura 2000 FR9400607 "Etangs d'Arasu et îles San Ciprianu et Ilot Comuta" et FR9400606 "Pinarellu : dunes, étangs de Padulatu et Padulu tortu"

Eaux côtières		
FRECO3ad Littoral sud est de la Corse		
Directive concernée : Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Natura 2000)		
Mesures : MIA0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition (lagune ou estuaire)	Action : Site FR9400607 "Etangs d'Arasu et îles San Ciprianu et Ilot Comuta" - Restaurer la lagune littorale et requalifier ses rives
Mesures : MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Action : Site FR9400607 "Etangs d'Arasu et îles San Ciprianu et Ilot Comuta" - Obtenir la maîtrise foncière des étangs d'Arasu
Mesures : MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Action : Site FR9400606 "Pinarellu : dunes, étangs de Padulatu et Padulu tortu" - Obtenir la maîtrise foncière du site
Mesures : MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Action : Site FR9400607 "Etangs d'Arasu et îles San Ciprianu et Ilot Comuta" - Restaurer la ceinture végétale des mares temporaires, étudier le détournement d'une piste
Mesures : MIA0703	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	Action : Site FR9400607 "Etangs d'Arasu et îles San Ciprianu et Ilot Comuta" - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes au niveau des mares temporaires et des rives de l'étang

Eau potable

D'après les données de la Banque de données du Sous-Sol (BSS eau), aucun ouvrage de captage d'eau (puits, forages, sources...) n'est présent à proximité du site d'étude.

Eau souterraine

Le site d'étude se situe dans la masse d'eau souterraine FREG621 "Socle granitique de l'extrême sud de la Corse".

Cette entité s'étend depuis Propriano à l'ouest, jusqu'à Bonifacio au sud, Sari-Solenzara sur la côte est et le massif de l'Ospedale au nord. La montagne de Cagna, située au nord de Figari, fait partie de l'entité.

L'entité présente des ressources en eau souterraine très faible mais est utilisée pour l'alimentation en eau souterraine.

Les eaux issues des terrains granitiques ne sont globalement pas marquées par la présence d'anions ou de cations dominants. Ces eaux sont généralement peu minéralisées.

Les aquifères de socle étant généralement cloisonnés et de faible extension, la ressource en eau est difficilement mobilisable. Le taux de réussite des forages peut s'avérer relativement faible, et les volumes mobilisables ne peuvent être estimés précisément.

a) Topographie

L'altitude du site d'étude s'étend de 19 m au point le plus bas à 33 m au point le plus haut, sur une distance d'environ 170m. La pente au niveau du site est assez douce, elle est de l'ordre de 8% environ.

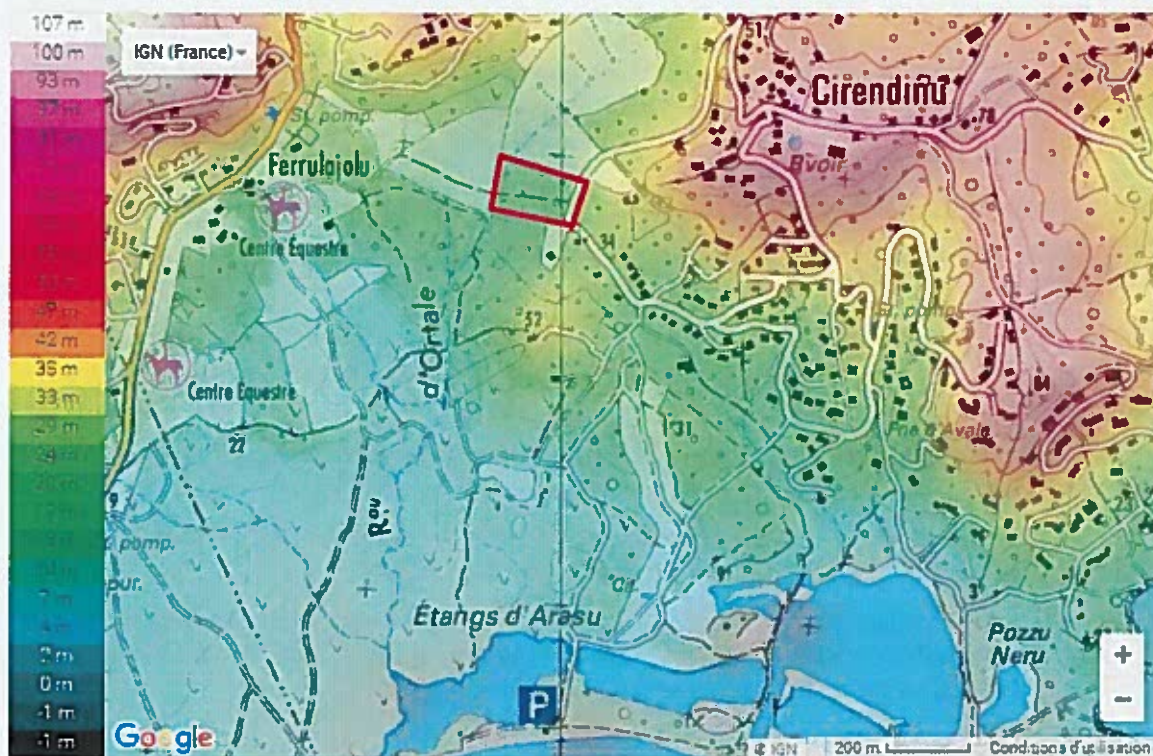


Figure 6. Carte topographique du site d'étude

b) Sols

Le site d'étude se situe sur la couche géologique, γ^4 . Granodiorite à amphibole (Porto-Vecchio). Entre la vallée du Stabbiacciu au Sud et la Bocca di a Parata au Nord, cette granodiorite occupe l'essentiel de la zone déprimée et de collines basses qui s'étend entre la mer Tyrrhénienne et le massif montagneux de granites leucocrates. La roche est formée de plagioclase, d'amphibole, de biotite, de feldspath potassique et de quartz.

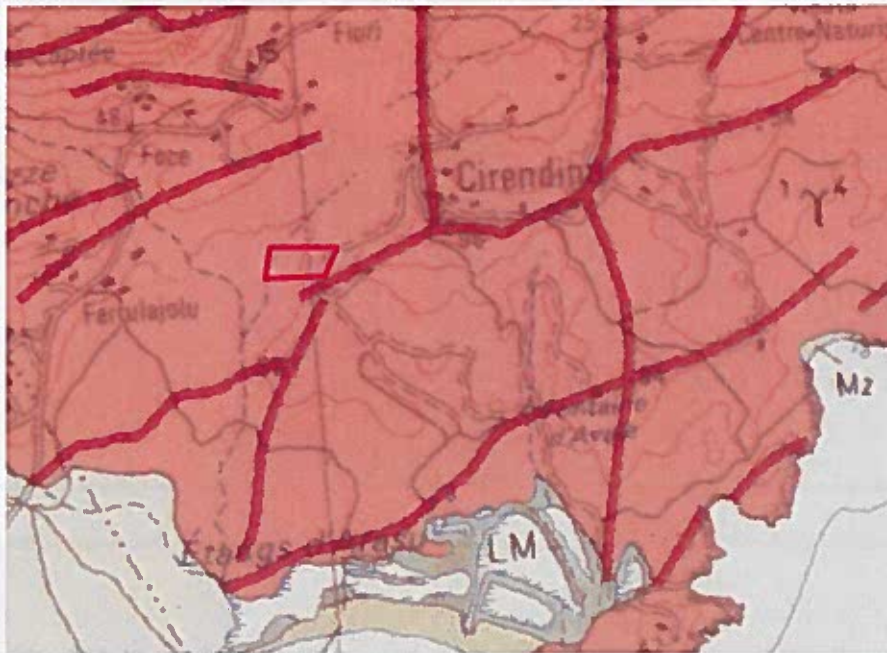


Figure 7. Carte géologique du site d'étude

c) Climat

Pour définir le climat du site d'étude, nous nous sommes basés sur la fiche climatologique de la ville de Porto Vecchio (établie par Météo France) (Figure 4).

LE CLIMAT DE PORTO VECCHIO

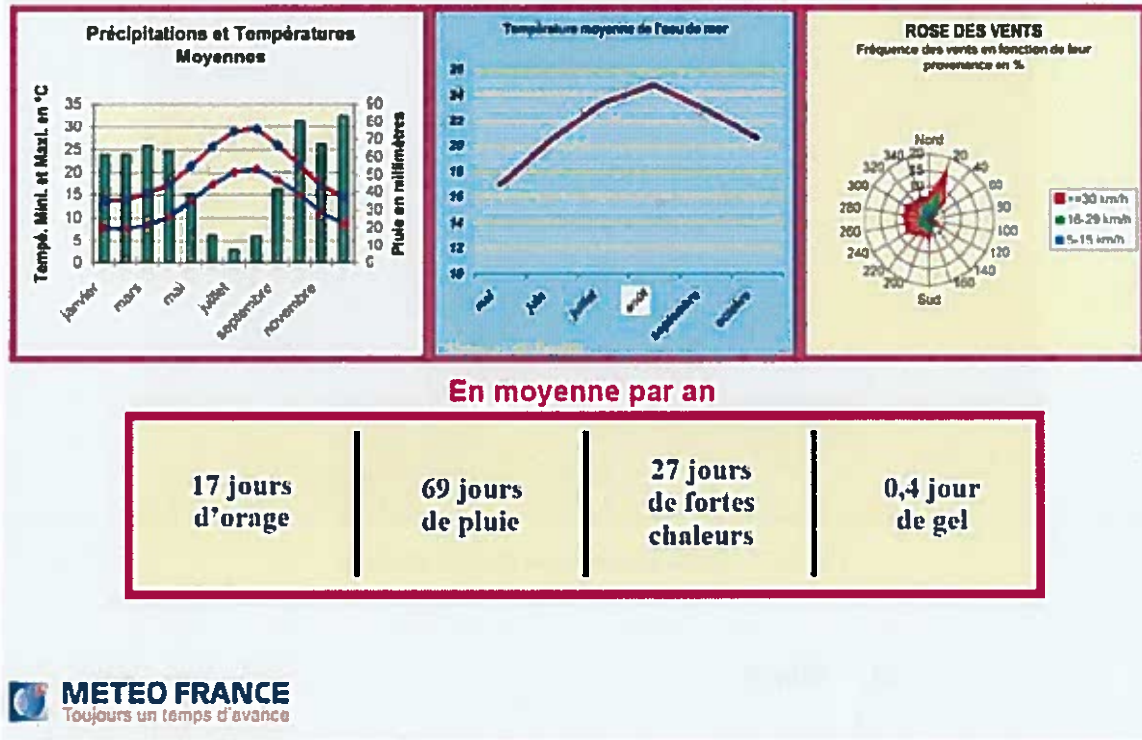


Figure 8. Fiche climatologique de Porto Vecchio (Source : Météo France)

Températures : Les températures moyennes varient avec les minimales allant de 10 à 13°C en hiver et les maximales aux environs de 25°C en été. Les hivers sont relativement doux et les étés sont chauds.

Précipitations : Les précipitations sont importantes (moyennes aux environs de 80 mm d'octobre à décembre) en automne avec un maximum de 80 mm pour le mois de décembre. Au printemps, elles demeurent modérées, la moyenne se situe autour des 65 mm. En été, la sécheresse est présente, de juin à août, les moyennes des précipitations ne dépassent pas les 20 mm.

Vents : Le vent le plus fréquent (fréquence de 15 %) est un vent de nord-est. La vitesse prédominante est supérieure à 30 km/h. Un autre vent est présent avec une fréquence inférieure à 10 %, un vent de d'ouest-nord-ouest. Ce vent admet des rafales supérieures à 30 km/h.

2. Milieu naturel

a) Zonages écologiques à proximité

Dans un rayon de 2 kms autour du site d'étude, on note la présence de zonages écologiques :

- ZNIEFF de type I 940004095 "ETANG ET ZONE HUMIDE D'ARASU", à 500 m au sud ;
- ZNIEFF de type I 940030577 "MARE TEMPORAIRE DE MURA DELL'UNDA" à 1,7 kms à l'est ;
- Site Natura 2000 FR9400607 "Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu et îles San Ciprianu et îlot Cornuta" (ZSC) , à 500 m au sud ;
- Site natura 2000 FR9400615 "Delta de l'Oso, punta di Benedettu et Mura dell'Unda" (ZSC) à 1,7 kms à l'est.
- Site Natura 2000 marin FR9402010 "Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio", (ZSC), à 1,2 kms au sud.

b) Présence potentielle d'espèces protégées faunistiques au sein du site d'étude

Sur la base des données existantes (FSD ZNIEFF et Natura 2000) et des milieux présents sur le site d'étude, nous pouvons évaluer la présence potentielle d'espèces protégées au sein du site.

Le site d'étude est représenté par une mosaïque de milieux ouverts, semi-ouverts et forestiers. On note la présence de zones de maquis (présent en abondance), de zones de boisements (oliveraies) ainsi que de zones de clairières (prairies). Ces types de milieux sont susceptibles d'abriter une diversité faunistique remarquable, en raison de leur diversité d'habitats.

Concernant les oiseaux, le site est susceptible d'accueillir des espèces protégées inféodées aux milieux forestiers et de maquis haut (roitelet triple bandeau, engoulevent d'Europe...), aux milieux ouverts et semi-ouverts (pipit rousseline, fauvette mélanocéphale, fauvette passerinette chardonneret élégant...).

Concernant les amphibiens, la présence d'espèces protégées (crapaud vert, rainette sarde, grenouille de Berger) est possible sur le site d'étude, notamment au niveau du ruisseau qui le traverse, en raison de la proximité avec les zones humides de l'étang d'Arasu. De plus, le site d'étude peut constituer une zone d'hivernage pour les espèces.

Concernant les reptiles, le site d'étude est susceptible d'accueillir des espèces protégées terrestres et aquatiques. Parmi les espèces terrestres, nous pouvons citer plusieurs espèces protégées comme le lézard tyrrhénien, la couleuvre verte et jaune et une espèce à enjeu fort, la tortue d'Hermann (espèce protégée et menacée). En effet, les espèces sont inféodées aux milieux présents sur le site d'étude. Parmi les espèces aquatiques, la cistude d'Europe et la couleuvre à collier sont susceptibles d'être présentes sur le site d'étude, notamment au niveau du ruisseau qui le traverse, en raison de la proximité avec les zones humides de l'étang d'Arasu.

Concernant les mammifères non volants, une espèce protégée en Corse est susceptible d'être présente sur le site d'étude, le hérisson d'Europe. L'espèce est inféodée à tous types de milieux.

Concernant les chiroptères, aucun gîte de reproduction ne semble être présent sur le site d'étude (absence d'arbres à cavités, ruines). Cependant, le site peut être fréquenté par les espèces de chauves souris en activité de chasse ou en transit. Nous pouvons citer en exemple des espèces très communes en Corse comme la pipistrelle commune ou le molosse de Cestoni.

Concernant les insectes, on peut noter la présence du porte queue de Corse (espèce protégée) à proximité du site d'étude. Cependant, les milieux présents sur le site ne semble pas favorable pour la reproduction de l'espèce. Par contre, l'espèce peut survoler le site d'étude en quête de nourriture.

c) Les habitats naturels et la flore

À partir de données existantes concernant le site d'étude¹ et des différents milieux présents sur le site d'étude (milieux de prairies, milieux forestiers milieux de maquis et milieux humides), une liste des espèces végétales remarquables potentielles sur le site d'étude (liste non exhaustive) a pu être établie (Tableau I. Espèces végétales remarquables potentielles sur le site d'étude (liste non exhaustive).

Comme indiqué, cette liste n'est pas exhaustive. En effet, à ce jour nous ne disposons pas de l'ensemble des données existantes, notamment celle de la base de données du Conservatoire Botanique National de Corse et aucune prospection n'a été réalisée.

Un effort de prospection suffisant devra être mis en œuvre afin d'obtenir un relevé floristique permettant de déterminer des éventuelles mesures évitements/compensation à mettre en place.

¹Inventaire ZNIEFF FR940004095 « Etang et zone humide d'Arasu », INPN : données issues de la commune de Zonza, Natura 2000 FR9400607 « Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu et Iles San Ciprianu et Ilot Cornuta »

Tableau II. Espèces végétales protégées potentielles sur le site d'étude (Liste non exhaustive)

Nom de l'espèce	Protection ²	Liste/livre rouge	Rareté ³	Milieux inféodés
<i>Allium chamaemoly</i>	Nationale	LR européenne de l'UICN (évaluation 2013) : Disparus	Peu fréquente	Prairies
<i>Isoetes hisrix</i>	Nationale	-	Commune	Humides
<i>Kickxia commutata</i>	Nationale	-	Commune	Prairies
<i>Moraea sisyrinchium</i>	Nationale	-	Localisée	Prairies/Maquis
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Nationale	-	Commune	Humides
<i>Serapias neglecta</i>	Nationale	-	Peu fréquente	Prairies/Maquis/Forêts
<i>Serapias nurrica</i>	Nationale	LR de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : Vulnérable LR des orchidées de France métropolitaine (2009) : Vulnérable	Peu fréquente	Prairies
<i>Serapias parviflora</i>	Nationale	-	Peu fréquente	Prairies/Maquis
<i>Vicia altissima</i>	Nationale	-	Localisée	Maquis

² Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

³ Jeanmonod, D., Gamisans, J., 2013. Flora Corsica. 2ème édition. Société Botanique du Centre-Ouest. 1072 p.

3. Milieu humain

a) Données d'aménagement

Concernant les documents d'urbanisme, la commune de Zonza est urbanistiquement réglementée par une carte communale approuvée le 7 janvier 2004.

Selon la carte communale, les parcelles 757 et 2426 se situent en zone constructible. En outre, la parcelle 756 est soumise au RNU (en dehors du zonage constructible) Figure 2.

La commune de Zonza comprend un PPRN Inondation sur le bassin du Cavo approuvé le 15/05/2001. Le projet n'est pas affecté par le PPRN inondation. Aucun risque mouvement de terrain et retrait/gonflement des argiles n'est identifié.

Aucun périmètre de monument historique, ZPPAUP ou zone archéologique n'est identifié.

Par ailleurs, le projet se situe sur le territoire d'une commune soumise à la loi Littorale.

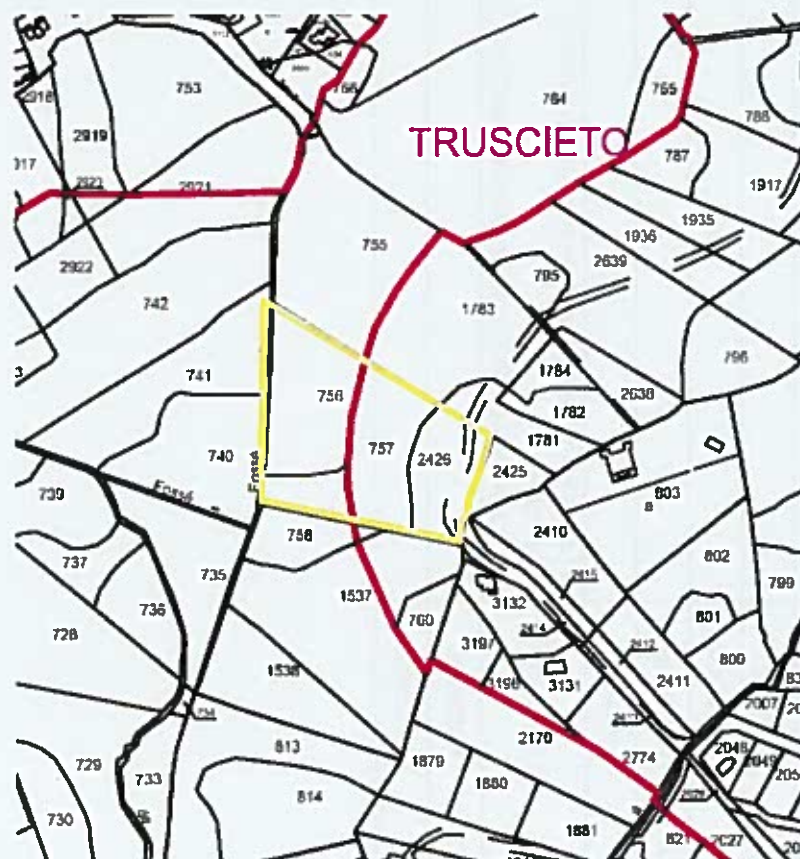


Figure 9. Carte communale de la commune de Zonza.

b) Fonctionnement de la zone d'étude

Les parcelles du projet se situent en zone naturelle. Aucune utilisation des parcelles n'est identifiée.

Les parcelles ne sont pas déclarées au RPG 2012.

Des habitations se situent à proximité. Les parcelles sont directement desservies par la route existante Figure 10.



Figure 10. Fonctionnement de la zone.

c) Nuisances

Sur le site du projet, il n'est identifié de nuisances sonores, de pollution atmosphérique ou de nuisances olfactives.

4. Milieu paysager

Le projet est uniquement visible depuis :

- la route d'accès au projet et qui longe le terrain sur sa limite sud-est et où est présente une habitation (vue 1).
- les groupements d'habitations et les maisons épars de Ferrulajolu et Foce à environ 650 à l'ouest du projet, de l'autre côté du vallon. Le projet est visible depuis la plupart des zones habitées de ce secteur (vue 2).

Depuis San Ciprianu sur la côte, le projet n'est pas visible, en raison de la topographie plane du secteur et de la végétation arbustive et arboré qui barre la vue. En outre, les deux sites sont éloignés (> 1,5 Km) (vue 3).

Enfin aucun point de vue n'est identifié depuis des sites fréquentés par le public, des habitations, des villages ou encore d'éléments paysagers notables depuis le relief surplombant la zone d'Arasu.

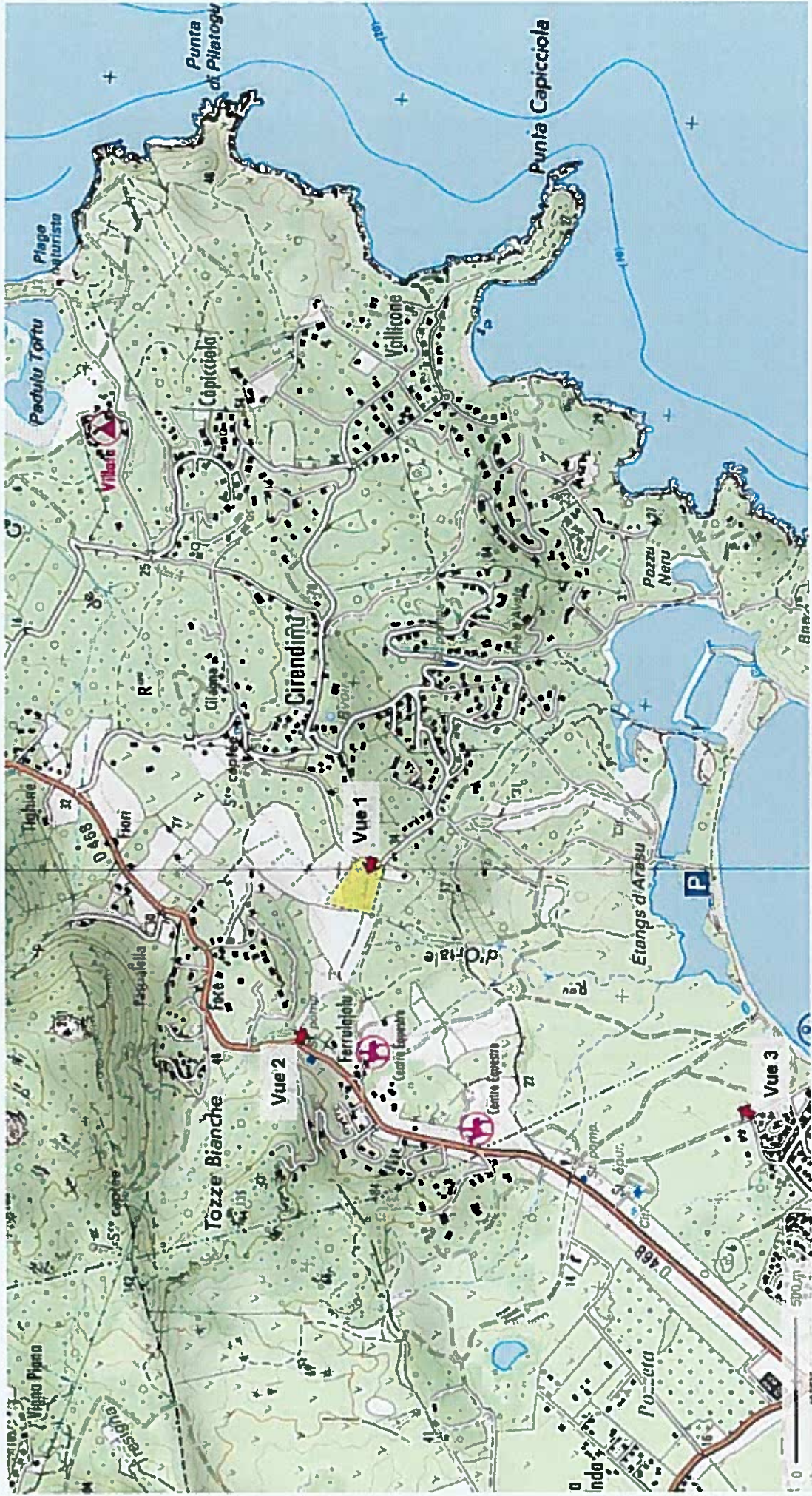
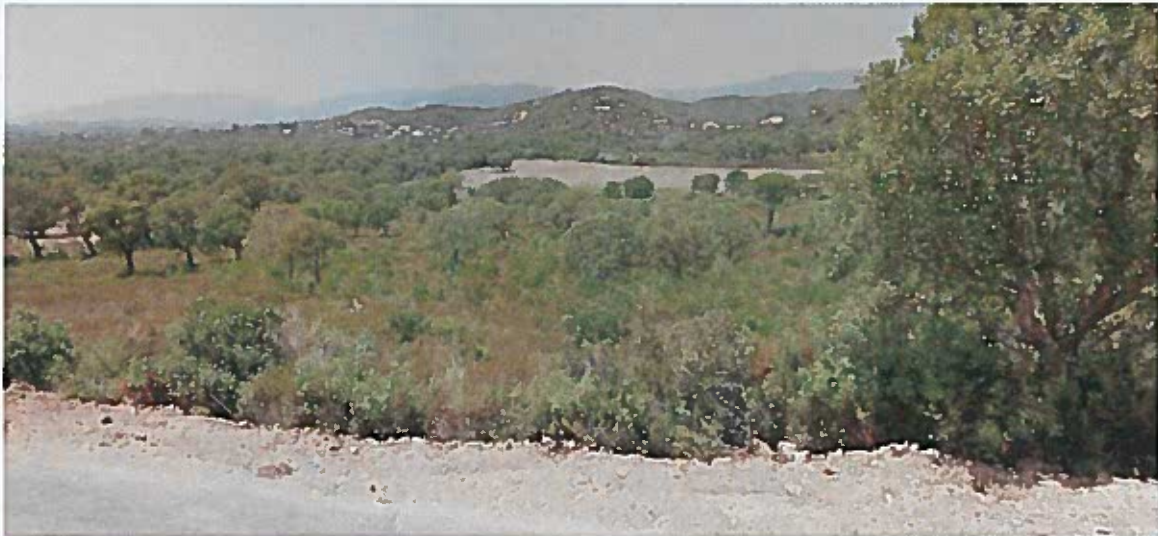


Figure 11. Points de vue paysagers



VUE 1 depuis la route d'accès au projet et qui longe le terrain sur sa limite sud-est



VUE 2 depuis les groupements d'habitations et les maisons épars de Ferrulajolu et Focé à environ 650 à l'ouest du projet. Le projet est visible depuis la plupart des zones habitées de ce secteur.



VUE 3 depuis San Ciprianu sur la côte, le projet n'est pas visible, en raison de la topographie plane du secteur et de la végétation arbustive et arborée qui barre la vue. En outre, les deux sites sont éloignés (> 1,5 Km)

C. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

1. Impacts potentiels sur le milieu physique

a) Impact potentiel sur le climat

Effets sur l'air et le climat		
Impact	Les engins de travaux publics et d'aménagement des terrains seront des sources d'émission de polluants atmosphériques provenant de la combustion des moteurs, ainsi que des sources de soulèvement de poussières (déplacements de véhicules, aménagement du terrain). Ces effets négatifs, inhérents à tout chantier, se limiteront essentiellement à la durée des travaux.	
Type d'effet	Direct et temporaire	
Niveau d'impact	Faible	Les rejets de gaz à effet ne seront cependant pas significatifs, les effets sur le climat et la qualité de l'air peuvent être considérés comme faibles.

b) Impact potentiel sur le sol et le sous-sol

Effets sur les sols et sous-sols		
Impact	La phase travaux pourra engendrer des impacts localisés sur les sols et sous-sols : <ul style="list-style-type: none"> • Erosion sur les terrains mis à nue en cas de forte pluie (terrain pentu) • Compactage des sols lié à la circulation des engins et aux opérations de terrassement • Transfert de pollution. Les pollutions susceptibles d'être transférées par déversement chronique ou accidentel de produits polluants pourront être de plusieurs origines et liées à : <ul style="list-style-type: none"> ○ la présence de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seront inadaptés ○ une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants 	
Type d'effet	Direct et indirect, temporaire et permanent selon les impacts	
Niveau d'impact	Moyen	Les transferts de pollution et les quantités de matériaux déplacés à cause d'une érosion en cas de fortes pluies durant la phase travaux peuvent être significatifs.

c) Impact sur les eaux

Effets sur les eaux de surfaces		
Impact	<p>Durant les travaux, un risque d'érosion sur le sol mis à nu en cas de forte pluie est présent. Le ruissellement des eaux entraineront une mise en suspension de matière (MES) dans les eaux du cours d'eau qui traverse l'assiette du projet et son colmatage.</p> <p>Un risque de transfert de pollution au niveau du ruisseau en cas de déversement chronique ou accidentel de produits polluants qui pourront être de plusieurs origines et liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présence de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seront inadaptés ; • une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants. 	
Type d'effet	Direct et temporaire	
Niveau d'impact	Moyen	Les quantités de MES et polluants dans les eaux de surface peuvent être significatives.

Effets sur les eaux souterraines		
Impact	Les risques de pollution décrits ci-avant sur les eaux et les sols sont susceptibles d'affecter les eaux souterraines.	
Type d'effet	Direct et temporaire	
Niveau d'impact	Moyen	Les quantités de polluants transférés dans les eaux souterraines peuvent être significatives.

2. Impacts sur le milieu naturel

ZONAGES ECOLOGIQUES		
Impact	<p>Le terrain d'assiette du projet est situé hors zonages écologiques, ainsi le projet n'engendre aucun impact direct sur les espèces et les habitats remarquables des zonages écologiques de l'étang d'Arasu.</p> <p>Toutefois, la proximité du projet avec la ZNIEFF de type I 940004095 "ETANG ET ZONE HUMIDE D'ARASU" et du site Natura 2000 FR9400607 "Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu et îles San Ciprianu et îlot Cornuta" (ZSC) et sa localisation à l'amont de ces derniers sont susceptibles de faciliter une pollution des eaux par le rejet de polluant et de MES comme décrits aux chapitres relatifs aux impacts sur les eaux.</p>	
Type d'effet	Direct et temporaire	
Niveau d'impact	Moyen	Les quantités de polluants et de MES transférés dans les milieux naturels (en particulier les cours d'eau) peuvent être significatives.

FAUNE PROTEGEE

FAUNE PROTEGEE	
Impact	Les travaux engendreront une destruction définitive des habitats d'espèces protégées. De plus, si les travaux se déroulent en période de reproduction, une destruction des nichées, des pontes, larves (têtards), imagos est engendrée.
Type d'effet	Direct; permanent
Niveau d'impact	Moyen Destruction de surfaces d'habitats d'espèces protégées et destruction de spécimens protégés. Par ailleurs, les surfaces détruites d'habitats et les effectifs concernés devraient rester modérés au regard des habitats disponibles à proximité du chantier.

HABITATS NATURELS	
Sensibilité/vulnérabilité	Les habitats risquent d'être dégradés lors des travaux.
Impact	Le projet nécessitera des travaux de défrichage et terrassement sur le site d'étude. Ces travaux engendreront la destruction totale des habitats présents.
Type d'effet	Direct et permanent.
Niveau d'impact	Moyen Destruction d'habitats naturels patrimoniaux potentiels

FLORE	
Sensibilité/vulnérabilité	<u>Présence de plusieurs espèces protégées potentielles.</u> Ces espèces risquent d'être détruites lors des travaux.
Impact	Les travaux engendreront une destruction définitive de spécimens.
Type d'effet	Direct et permanent.
Niveau d'impact	Moyen Le niveau d'impact est moyen car des stations de d'espèces protégées seront susceptibles d'être détruites.

3. Impacts sur le milieu humain

MILIEU HUMAIN	
Sensibilité/vulnérabilité	Emergence de nuisances et de pollutions
Impact	La phase chantier du projet peut engendrer des vibrations, de la pollution atmosphérique, des nuisances sonores et du soulèvement de poussières. Des déchets issus du BTP peuvent également émerger en phase de travaux.
Type d'effet	Direct, temporaire
Niveau d'impact	Faible

4. Impacts sur le paysage

Aucun élément paysager d'intérêt, patrimoine architectural et culturel ne donne lieu à co-vision avec le projet. Par conséquent, le projet n'engendre aucun impact visuel significatif.

Par contre, une habitation située au voisinage immédiat du projet et de nombreuses habitations aux lieux-dits Ferrulajolu et Foce situées à environ 650 m à l'ouest du projet auront un impact visuel. En effet, actuellement ces zones habitées ont une vue vers un paysage naturels, vierges de constructions. Suite à la réalisation du projet, elles auront une vue vers de nouvelles constructions et donc un paysage pavillonnaire apparaîtra.

D. EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

Dans le périmètre d'influence du site, il est recensé un avis de l'Autorité Environnementale de Corse :

- ✓ Avis du 10/10/2014 projet présenté par la SAS "LDP immobilière concernant la construction d'un pôle d'activité sur la commune de Porto Vecchio

Compte tenu des effets recensés dans l'avis de l'Autorité Environnementale et des enjeux recensés concernant le projet de lotissement, les effets pouvant être cumulés recensés sont ceux identifiés lors de la phase de chantier.

